



Commission du développement

2015/2233(INI)

20.10.2015

PROJET D'AVIS

de la commission du développement

à l'intention de la commission du commerce international

sur les recommandations à la Commission européenne concernant les négociations de l'accord sur le commerce des services (ACS) (2015/2233(INI))

Rapporteure pour avis: Lola Sánchez Caldentey

SUGGESTIONS

La commission du développement invite la commission du commerce international, compétente au fond, à incorporer dans la proposition de résolution qu'elle adoptera les suggestions suivantes:

2. prie instamment la Commission d'améliorer la transparence et la responsabilité démocratique lors du processus de négociation de l'accord sur le commerce des services (ACS) et de toutes les politiques commerciales en général, en prenant dûment en compte les inquiétudes exprimées par les syndicats et les organisations de la société civile, y compris celles des pays en développement;
5. rejette l'ACS et tout autre accord macrocommercial compte tenu du fait qu'ils représentent un moyen de privatiser les services publics et de libéraliser les marchés publics, alors que ces services et ces marchés publics constituent des éléments clés pour le développement durable et pour le respect de la dignité humaine; invite la Commission à respecter la marge de manœuvre politique permettant aux gouvernements et aux parlements des pays en développement de prendre des décisions afin de garantir le respect des normes arrêtées au niveau international en matière de travail, d'environnement et de droits fondamentaux;
7. insiste sur la primauté de la charte des droits fondamentaux de l'Union européenne sur l'ACS et tout autre traité international négocié par l'Union, et demande à la Cour de justice de l'Union européenne de garantir efficacement le respect de cette suprématie juridique;